

*Le Ministre des Transports, de l'Équipement,  
du Tourisme et de la Mer*

Paris, le **22 MAI 2006**

référence : D06005500  
vos réf : JC/CE/2006-N°72

Monsieur le Ministre,

Je vous remercie de la lettre du 26 avril par laquelle vous me sollicitez au sujet de la formation des ingénieurs de la fonction publique territoriale.

J'ai effectivement suivi avec un grand intérêt la démarche que vous avez menée avec le Ministère de la Fonction Publique sur le rapprochement des formations d'administrateurs de l'Etat et des collectivités territoriales et je suis convaincu que l'accord auquel vous êtes parvenu entre le CNFPT et l'ENA sera porteur de synergies particulièrement fructueuses.

Dans les domaines d'action de mon ministère, le maintien et l'actualisation des compétences techniques sont des préoccupations essentielles. C'est pourquoi j'attache une importance toute particulière aux écoles qui dépendent de mon ministère et à la qualité de l'enseignement qu'elles dispensent à nos cadres, tant en formation initiale qu'en formation continue.

Dans les domaines liés à l'aménagement des territoires, une grande part de l'encadrement technique de mon ministère est issu de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées et de l'Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat, qui ont, chacune suivant sa spécificité, développé des compétences reconnues.

La décentralisation partage entre la fonction publique d'Etat et la fonction publique territoriale, des responsabilités qui relèvent de compétences techniques très similaires. Dans ce cadre, un rapprochement entre nos systèmes de recrutement et de formation semble naturel.

Monsieur André ROSSINOT  
Ancien Ministre  
Maire de Nancy  
Président du Centre national de la fonction publique territoriale  
10-12 rue d'Anjou  
75381 PARIS CEDEX 08

*Hôtel de Roquetaure  
246 boulevard Saint-Germain 75007 Paris*

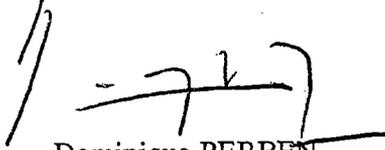
Je suis de plus convaincu que le développement d'une culture commune entre ingénieurs du ministère et ingénieurs des collectivités territoriales, ainsi que les liens qui se créeront naturellement entre élèves fréquentant les mêmes écoles, seront porteurs, à terme, d'une nouvelle qualité de relations entre nos fonctions publiques, et faciliteront l'émergence de nouveaux modes de travail en partenariat.

C'est pourquoi j'accueille avec plaisir votre proposition de mise en place d'un groupe de travail qui aurait vocation à déboucher sur une convention cadre entre le CNFPT et les écoles de mon ministère.

J'ai demandé à Patrick Gandil, Secrétaire Général du ministère, d'organiser un premier contact avec vos représentants afin que ces actions communes puissent se mettre en place au plus vite.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

*A très bon*

  
Dominique PERBEN